

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Présenté lors du Comité Syndical du 06 décembre 2022

1. Contexte Général

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) a été créé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2017. Ses membres sont Metz Métropole, la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange.

Le syndicat mixte exerce, pour le compte de ses membres, la compétence eau potable sur une partie de leurs territoires respectifs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires pour 2023 sont présentées en séance le 06 décembre 2022, afin que le Comité Syndical puisse s'exprimer sur la stratégie budgétaire pour 2023 avant l'examen du Budget Primitif 2023 au mois de janvier prochain.

L'année 2022 a été marquée par l'achèvement et la mise en service de l'unité de traitement des pesticides et du Carbone Organique Total (COT) par décantation lamellaire à l'usine de Moulins lès Metz qui a été inaugurée le 22 juin 2022.

Cette année a également été marquée par la signature de 13 contrats pour Payements pour Services Environnementaux avec des agriculteurs du bassin versant du Rupt de Mad, cette action menée avec l'aide de l'agence de l'eau devrait permettre d'abaisser le niveau de rejets de pesticides et de nitrates dans le Rupt de Mad.

Compte tenu de l'abandon du projet de réalisation d'une unité de nanofiltration à l'usine de traitement de Moulins, qui aurait nécessité une capacité d'autofinancement conséquente, le montant de la 2^{ème} tranche de la redevance syndicale passera de 0,23 € à 0,13 €/m³.

Les 0,10 €/m³ déduits de la part du SERM seront ajoutés au prix de vente du Déléguataire pour constituer un fonds d'environ 1 078 000 € par an, qui sera utilisé pour réaliser des travaux d'amélioration et de sécurisation des installations ainsi que la mise à niveau des nouvelles communes.

Cette baisse des recettes ne sera qu'à moitié visible en 2023 puisque les reversements perçus au 1^{er} semestre 2023 seront celles correspondant aux ventes du 2^{ème} semestre 2022 à l'ancien tarif.

Les travaux de sécurisation de la conduite principale d'alimentation de l'usine de traitement de Moulins seront réalisés en 2023, pour une mise en service fin 2023 ou début 2024. Les modalités de réalisation confiée à la Société Mosellane des Eaux sont fixées par l'avenant n°4 au contrat de DSP. Les investissements correspondants seront financés sur les fonds propres du SERM sans recours à l'emprunt.

2. Orientation budgétaire du SERM

▪ Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient des ventes d'eau aux abonnés ainsi qu'aux clients de vente en gros. Le montant prévisionnel de ces recettes pour 2023 est estimé à 2 000 000 € (en baisse de 600 000€). Ce montant est basé sur une vente prévisionnelle de 10 500 000 m³ aux abonnés du service et 4 000 000 m³ aux clients en gros. Les revenus liés aux ventes en gros, basées sur le prix du 1^{er} m³ d'eau qui reste fixé à 0,0956 €/m³, ne seront pas impactés par la baisse du tarif.

Enfin, la location à des opérateurs de téléphonie mobile de certains ouvrages du Syndicat, ainsi que le contrôle des poteaux d'incendie de Metz Métropole, devraient contribuer à hauteur de 65 000 € HT aux recettes 2023.

Plusieurs subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sont également escomptées pour aider à la réalisation de plusieurs programmes et études lancés par le SERM comme : le solde des aides à la construction de la décantation lamellaire, les PSE et la DUP du canal de Jouy.

▪ Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Les charges à caractère général sont envisagées à la hauteur de 968 000 €.

Il s'agit principalement de dépenses liées au paiement des taxes foncières et autres redevances, à la gestion administrative et financière du syndicat qui est assurée par les services de Metz Métropole à travers une convention de prestation de services, de frais d'études (DUP Metz Nord, PSE...) ainsi que des dépenses permettant le fonctionnement de la structure (assurances, frais de mission, télécommunications, fournitures diverses...).

Charges de personnel

Les frais de personnel représentent un montant prévisionnel de dépenses de 222 000 €.

Quatre fonctionnaires territoriaux devraient être mis à disposition du Syndicat des Eaux de la Région Messine par leurs collectivités de rattachement :

- Le Directeur du Syndicat (catégorie ingénieur principal),
- Un ingénieur Réseaux (catégorie ingénieur principal), en cours de recrutement
- Un ingénieur Ressources (catégorie ingénieur principal)
- Une assistante comptable (catégorie C à B) en cours de recrutement

Les charges de personnel représentent environ 10% du montant total des recettes réelles du syndicat mixte suivant le profil des recrutements en cours.

Il est à noter que le délégataire met à disposition du SERM un ingénieur agronome, spécialement affecté à la problématique de la qualité des eaux du Rupt de Mad, sa rémunération est partiellement aidée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

▪ Recettes d'investissement

Des subventions de 1 068 700 € et 136 000€ sont attendues de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour le solde de la réalisation de l'unité de traitement du COT de Moulins les Metz et les PSE.

▪ Dépenses d'investissement

En 2023, le Syndicat Mixte contribuera à hauteur de 3 150 000 € au financement de la sécurisation de la conduite principale d'alimentation de l'usine de Moulins lès Metz

Cet investissement sera financé sur les fonds propres du syndicat mixte, notamment au travers de l'excédent prévisionnel d'exploitation de 3 800 000 € qui devrait être dégagé sur l'exercice budgétaire 2022.

Par ailleurs, 300 000 € de travaux de renforcement du réseau de canalisation et d'aménagement conjoncturels seront nécessaires en 2023.

Dette

Le SERM a pris à sa charge les emprunts contractés par : les Communes d'Hagondange, Ars sur Moselle et celle de la Communauté de Communes de Hauts Chemins Pays de Pange dans le cadre de leur transfert au SERM.

Pour 2022, le remboursement de ces emprunts représente un montant de 162 194 € dont 56 160 € d'intérêts.

Comparativement aux 2 065 000 € de recettes réelles de fonctionnement, le taux de charge de la dette du SERM est de 8%.

3. Programmation des investissements

La contribution du Syndicat au financement des investissements prévus au contrat de concession se poursuivra jusqu'en 2023 à raison de 3 150 000 €.

Au total plus de 10 millions d'euros d'investissement seront consacrés par le SERM, sur la période 2019 – 2023, aux travaux d'amélioration qualitative et quantitative de sa production, ainsi qu'à la sécurisation de son approvisionnement en eau.